

Stratégie Région Normandie : Une chaîne de confiance de la rénovation énergétique des logements

Focus sur l'initiative « Rénovateur BBC » (ex- Région Basse Normandie)



CONTEXTE ET ENJEUX

Suite au premier déploiement du chèque éco-énergie entre 2008 et 2010 (cf. ci-dessous outils financiers), l'ex-Région Basse Normandie a mis en place un premier **conventionnement des entreprises** du bâtiment requérant les niveaux de formation FEE Bat 1 et 2 puis RGE. En 2010, les retours d'expérience ont montré un **manque de coordination des différents corps de métiers** dans l'ordonnement des travaux. Entre 2011 et 2013, suite au déploiement d'une aide pour les travaux de type BBC sur le neuf et l'ancien, la Région a souhaité **renforcer l'offre de rénovation** par la mise en place du principe de « **Rénovateur BBC** », **maillon de la stratégie régionale actuelle**, structurée autour de 3 pôles de compétences (cf. ci-dessous). En 2016, l'ex-Région Basse-Normandie a en effet lancé la **stratégie de structuration des acteurs** intégrée dans son Plan Bâtiment Durable régionalisé. Le **dispositif des chèques éco-énergie** constitue un des axes de cette stratégie régionale de l'habitat, comme le principe des « Rénovateurs BBC ». La stratégie a été étendue à l'échelle normande en 2016 grâce à la structuration territoriale existante du réseau des conseillers Habitat & Énergie (EIE/PRIS/P TRE/opérateurs OPAH, etc.). La stratégie régionale en matière de rénovation se structure donc aujourd'hui autour d'une **chaîne de confiance de la rénovation énergétique** pour le particulier.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

Dans le cadre de l'engagement de la Région aux objectifs du programme européen ELENA, en partenariat avec le groupe BPCE, la stratégie régionale doit permettre la réalisation de **600 dossiers de rénovation entre avril 2016 et fin 2017 dont 30% en BBC** (ELENA), et 8 000 dossiers d'ici 2020, dont 30% en BBC. Le dispositif vise la massification de la rénovation des maisons individuelles au **niveau BBC** par une offre technique et financière structurée.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUÉS

La stratégie portée et animée par la Région s'articule autour de **3 pôles de compétences** jouant le rôle de « portes d'entrée » pour le particulier dans l'acte de rénovation : le pôle « **Réalisation des travaux** », le pôle « **Financement** » et le pôle « **Audit & Conseil** ». Cette structuration permet à tous les acteurs de travailler en réseau et de suivre les projets grâce à une **plateforme numérique partagée** dont certaines informations sont également accessibles pour le particulier.

Offre dédiée aux professionnels (offre) : pôle « Réalisation des travaux »

Les entreprises mobilisées pour les opérations de rénovation doivent être conventionnées avec la Région et disposer de la **certification RGE** pour les chèques-éco énergie de niveau 1 et 2. Pour l'obtention du chèque éco-énergie « Rénovateur BBC », les entreprises sont signataires de la charte **des Rénovateurs BBC** qui est gage de qualité des travaux (*RGE, Rénovateurs BBC – voir zoom spécifique*).

Outils financiers : pôle « Financement »

La Région propose **3 chèques éco-énergie** pour la réalisation des travaux, 2 pour les travaux « BBC compatibles » (niveau 1 et 2: gain énergétique de 40% ou 60%) et un 1 pour les travaux BBC (niveau 3). Un chèque « Audit et scénario » est également proposé pour la réalisation d'un audit et la proposition de scénarios de travaux BBC compatibles. Des partenariats sont également en cours de conventionnement avec des **banques** (Crédit Agricole, Banque Postale, Crédit Mutuel, Banque populaire, etc.), qui constituent le **Pôle Financement** afin d'offrir des modalités de financement adaptées aux ménages.

Offre dédiée aux particuliers (demande) : pôle « Audit & Conseil »

Le **Pôle Audit & Conseil** est en charge de l'accompagnement des particuliers (soumis à des conditions de ressources) qui s'engagent dans des opérations de rénovations. Le suivi des opérations est réalisé grâce à une plateforme numérique partagée (ou extranet chèque éco-énergie). Les **conseillers** accompagnent gratuitement les particuliers pour formaliser leur projet de rénovation, et les informent des aides disponibles. Les structures sélectionnées pour ce rôle - dans le cadre des appels à candidature Conseil « Habitat & Énergie » - doivent être **reconnues ou labellisées pour leur activité de conseil dans le domaine de l'énergie et du logement par l'ADEME ou par l'Etat**. Il s'agit des structures et collectivités porteuses d'un PRIS (PTRE, EIE, permanences délocalisées, etc.). Les **auditeurs** conventionnés par la Région interviennent dans le cadre du chèque-éco énergie « Audit et scénario ». L'audit permet d'apporter au particulier les éléments essentiels à sa prise de décision afin de faciliter le passage à l'acte vers une rénovation globale.

Les acteurs de chacun des pôles se sont regroupés afin d'être mieux représentés auprès des instances décisionnelles : les auditeurs ont créé l'association EIRENO, les conseillers possèdent également leur propre structure et les rénovateurs ont fondé le Club Normand des Rénovateurs BBC.

GOVERNANCE

Pilote / instances de gouvernance : La Région porte et anime les trois pôles de compétences dans le cadre de l'accord cadre Plan Bâtiment Durable avec l'ADEME et la DREAL. Elle organise en fonction des problématiques rencontrées des réunions rassemblant les représentants des 3 pôles.

Principaux partenaires : Partenaires nationaux (Caisse des Dépôts et Consignations etc.), organisations professionnelles (FFB, CAPEB, etc.) organismes de formation (Qualibat, etc.), fabricants et fournisseurs de matériaux, partenaires locaux (ARCENE, etc.), banques (BPO)

Montage juridique : La chaîne de confiance constituée des acteurs des trois pôles de compétence ne dispose aujourd'hui pas d'un statut juridique particulier.

RESSOURCES

Ressources dédiées (ETP, budget, etc.) par an

Aides aux travaux : 5M€ de travaux
Fonctionnement : 1 M€ - (700 000€ - conseillers, 100 000€ - outil numérique, 100 000€ - communication et 100 000€ - accompagnement des professionnels)
ETP : 2,5 personnes en interne à la Région

Sources de financement

- Fonds européen ELENA** (Conseil départemental de la Manche et la Banque Populaire de l'Ouest)
- Conseil régional** (aides directes dans le cadre du Plan Bâtiment Durable Régional)
- Valorisation des CEE** (partenariat initial Région/société Capital Energy achevé à l'heure actuelle)

Thématique(s)

Gouvernance / Stratégie

Accompagnement des professionnels

Accompagnement des particuliers

Financement

Montage de projet

Suivi et valorisation

Autre (préciser)

Cibles

Collectivités

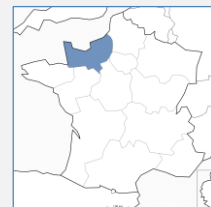
Professionnels

Particuliers

Copropriétés

Autre (préciser)

Périmètre géographique



Caractéristiques du bâti ciblé



Maisons individuelles de plus de 15 ans

Année de lancement - fin)

2014-2020

Stade d'avancement

Réflexion

Préfiguration

Développement

Achévé



Focus : Les rénovateurs BBC

Face au constat du manque d'organisation de la filière et du nécessaire renforcement de l'offre de rénovation, la Région a associé les organisations et ordres professionnels (FFB, CAPEB, ordre des architectes, etc.) au suivi de son dispositif « **Rénovateurs BBC** ».

Les entreprises en candidat unique ou en groupement (architectes, maîtres d'œuvre, entreprises du bâtiment) souhaitant faire partie des « Rénovateurs BBC » doivent remplir le **cahier des charges « Rénovateur BBC Normandie »** consistant à :

- ✓ Etre organisé pour répondre aux **exigences du niveau basse consommation** en rénovation
- ✓ Passer une **audition devant un comité d'experts** (Région et représentants des structures suivantes : CAPEB, FFB, SCOT BTP, CROA, QUALIBAT, DREAL, conseillers Habitat & Énergie, ADEME, ANAH, ARCENE et représentant des assureurs)
- ✓ **Répondre à des engagements** en amont de leur intervention sur chantier (attestation d'assurance, engagements, etc.), lors de leur rencontre avec le maître d'ouvrage (conseil technique, information, etc.) et au moment de la réalisation des travaux (coordination des corps d'états, etc.)

Lors des travaux, le Rénovateur BBC doit également effectuer une première réunion de chantier en présence de l'auditeur conventionné par la Région, faire intervenir les différents corps d'état de manière coordonnée, coordonner l'ensemble des travaux afin de garantir le niveau énergétique final (niveau garanti par le test d'infiltrométrie de fin de travaux et la dernière mise à jour de l'audit) et enfin accompagner et informer le particulier si des imprévus surviennent lors du chantier.

RESULTATS

- Du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016 :
- 196 chèques éco-énergie niveau 1
 - 129 chèques travaux niveau 3 (BBC)
 - 580 audits réalisés dans le cadre du chèque éco-énergie « Audit & scénarios »
 - 143 chèques travaux niveau 2

PROCHAINES ETAPES

- ✓ Mise en place d'une **charte d'engagement** entre les 3 pôles de compétences et la Région d'ici fin 2017-2018
- ✓ Consolidation des **partenariats bancaires**, en lien avec la Caisse des Dépôts
- ✓ Ouverture de la plateforme numérique (extranet chèque éco-énergie) aux **acteurs bancaires, aux rénovateurs, aux EPCI et aux PTRE**
- ✓ Création d'un **statut juridique** pour la plateforme regroupant les 3 pôles de compétences (chaîne de confiance), dans l'objectif d'une **autonomisation** des pôles à l'horizon 2021-2022
- ✓ Mis en œuvre d'un **Programme Régional de l'Efficacité Énergétique** (PR2E) émanant du **Plan Bâtiment Durable régionalisé**
- ✓ Processus de réflexion engagé sur la coordination de la stratégie de chaîne de confiance avec une action ciblée sur les copropriétés (mobilisation des syndicats et conseillers syndicaux)

ENSEIGNEMENTS POUR LA REGION PACA



Facteurs clés de succès

- ✓ Une stratégie structurée auprès des réseaux pré-existants
- ✓ 3 portes d'entrées possibles pour le particulier, regroupées autour d'une plateforme unique
- ✓ Une **chaîne de confiance** pour le particulier garantie par l'organisation des compétences en 3 pôles associés



Points de vigilance à anticiper

- ✓ Assurer une meilleure coordination entre les trois pôles de compétences afin de faciliter les démarches
- ✓ Une rénovation au niveau BBC pour les travaux éligibles aux chèques éco-énergie de niveau 3 restant plus accessible aux ménages aux revenus intermédiaires

EN SAVOIR PLUS

➢ Contact
Annie Motte, chargée de projet Énergie et qualité environnementale, Direction de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement Durable, Conseil Régional de Normandie

➢ Ressources bibliographiques :

Rénovation énergétique de l'habitat, 15 initiatives de rénovation énergétique de l'habitat, ADEME, 2016

Site chèque éco-énergie de la Région Normandie : <http://cheque-eco-energie-normandie.adequation.com>

Site stratégie Habitat Solidaire et Durable de la Région Normandie : <https://www.normandie.fr/habitat-solidaire-et-durable>